

**En décembre 2022, vous aurez la possibilité de vous exprimer. Soutenez massivement la CGT afin qu'elle puisse faire entendre nos voix.**

**Nos luttes doivent se poursuivre car les atteintes à nos valeurs sont quotidiennes. VOTRE VOIX EST prépondérante pour changer les choses !**



[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)



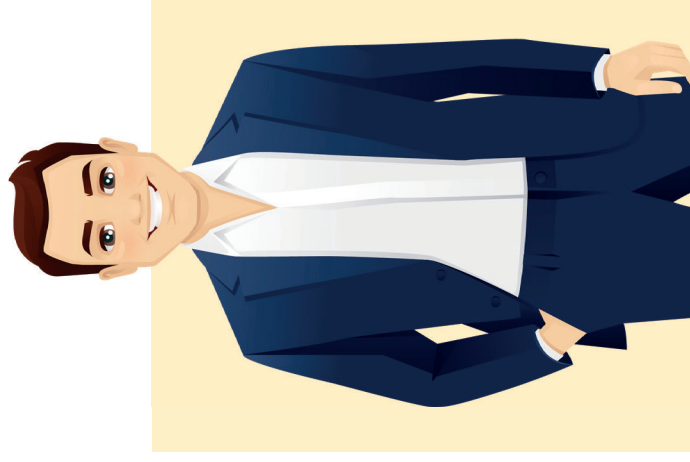
Facebook :  
CGT - Santé Action Sociale

**Adhérer à la CGT,**  
flashez le QR code



Coordonnées du syndicat :

Fédération Santé et Action Sociale CGT  
263, rue de Paris - Case 538 - 93515  
Montreuil CEDEX - orga@sante-cgt.fr



**Elections  
professionnelles  
dans la fonction  
publique  
hospitalière**

**Cadres  
de Santé  
Formateurs**

**Décembre 2022, je vote CGT !**

Dès 2009, la dimension universitaire est imposée aux cadres de santé formateurs, tout comme aux cadres, managers d'équipes. La réforme des études paramédicales a profondément bouleversé les orientations pédagogiques des IFSI (Institut de formation en soins infirmiers).



Décembre 2022

**SALAIRES :** Le gel de la valeur du point d'indice\* a entraîné un recul de notre pouvoir d'achat de 11 % depuis 2010 (20 % depuis les années 2000). La CGT revendique une AUGMENTATION IMMÉDIATE de 300 € pour route-s.  
\*Qui sert à calculer les salaires (votre indice multiplié par la valeur du point).



**Certains cadres  
formateurs jettent  
l'éponge, d'autres  
retournent dans  
les unités de soins,  
quelle gageure !  
Pour quel avenir ?**

Les compétences attendues des cadres de santé formateurs, alliant la pédagogie réflexive, l'expertise numérique, la certification ISO 9001, les territoires de santé sont les clés de voûte d'un renouveau professionnel pour ces professionnels atypiques.

Dix ans se sont écoulés depuis les premiers balbutiements et embûches entre les instituts de formation et les universités.

Le décret n°2020-553 du 11 mai 2020 ainsi que la Loi de programmation de la recherche (loi LPR), sans oublier la pandémie Covid, interviennent sur les référentiels de formation, les programmes, les conditions d'admission dans les métiers paramédicaux.

Les cadres formateurs ont dû s'adapter au pied levé, sur toutes ces modifications, en réajustant lors de la parution de nouvelles consignes ministérielles.

Ils-elles ont participé activement à la création du Département Universitaire en Sciences Infirmières (DUSI), ayant pour mission l'accompagnement du

**EMPLOI :** La CGT revendique la création de 100 000 emplois sous statut à l'hôpital, 200 000 dans les Ehpad.

**RETRAITE :** La CGT revendique la retraite à 60 ans pour toutes et tous, avec un départ anticipé à 55 ans à taux plein pour celles et ceux ayant exercé un métier pénible, insalubre ou à risques.

développement de la discipline infirmière, en reconnaissant la spécificité de cette dernière dans les sciences de la santé.

Les cadres de santé formateurs ont fait preuve d'un réel professionnalisme, sans pour autant être reconnus en tant qu'universitaires. Les textes légiférant une potentielle reconnaissance sont toujours en pourparlers, ce qui ne facilite pas la confiance.

Au décours de cette décennie, les cadres formateurs ont été réactifs, ont innové, revu les méthodes d'enseignement, créé des formations courtes pendant la pandémie, partie prenante d'un tournant dans l'apprentissage d'un métier en perte de confiance.

**CESSONS D'ÊTRE LES MANIPULÉS D'UN SYSTÈME DE SANTÉ ET D'ENSEIGNEMENT, bien loin de la bien-traitance de ses salariés.**

Cadres de Santé Formateurs

**POUR L'UFMICT-CGT,  
OSER DIRE NON, C'EST REVENDIQUER :**

- La reconnaissance universitaire réelle, avec non pas des mises à disposition de l'hôpital vers l'université, mais un libre choix des cadres formateurs sur leur carrière
- Une réingénierie concertée des études de Cadre de Santé et Cadre de Santé Formateurs
- Un salaire à la hauteur des compétences attendues, avec une grille indiciaire en adéquation avec l'université, sans perte des acquis antérieurs

**LE 8 DÉCEMBRE,  
JE VOTE CGT !**

